

LA COMMUNE NOUVELLE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

Etaient présents :

OBJET

**Compte administratif
2021 – Budget annexe
Locaux commerciaux**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC*, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC*, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE*, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur ROUXEL

*Monsieur PETROVIC présent à partir du dossier 22 D 01

*Madame de CIDRAC présente à partir du dossier 22 D 01

*Monsieur JOUSSE présent à partir du dossier 22 D 22

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 30 juin 2022
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 30 juin 2022
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 juin 2022

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

Avaient donné procuration :

Madame MACE à Monsieur SAUDO
Madame GOTTI à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur JOUSSE à Madame PEUGNET
Madame ANDRE à Madame AGUINET
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame GRANDPIERRE à Monsieur HAÏAT
Monsieur GREVET à Madame FRABOULET
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

Etait absente :

Madame LESUEUR

Secrétaire de séance :

Monsieur SAUDO

N° DE DOSSIER : 22 D 25f

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE LOCAUX
COMMERCIAUX

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Il est proposé au Conseil Municipal, d'examiner le Compte Administratif du budget annexe Locaux commerciaux de la Ville de Saint-Germain-en-Laye pour l'exercice 2021 dont les résultats s'établissent comme suit :

| | | DEPENSES | RECETTES |
|--|--|-------------|-------------|
| REALISATION DE L'EXERCICE | EXPLOITATION | 14 286,77 € | 36 992,79 € |
| | INVESTISSEMENT | 37 117,53 € | 32 943,48 € |
| REPORTS DE L'EXERCICE N-1 | RESULTAT REPORTE DE EXPLOITATION | 0 € | 5 013,38 € |
| | RESULTAT REPORTE INVESTISSEMENT | 22 268,16 € | 0 € |
| TOTAL REALISATIONS + REPORTS | | 73 672,46 € | 74 949,65 € |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 | EXPLOITATION | 0 € | 0 € |
| | INVESTISSEMENT | 0 € | 0 € |
| | TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 | 0 € | 0 € |
| RESULTAT CUMULE | EXPLOITATION | 14 286,77 € | 42 006,17 € |
| | INVESTISSEMENT | 59 385,69 € | 32 943,48 € |
| | TOTAL CUMULE | 73 672,46 € | 74 949,65 € |

Soit un résultat global 2021 de + 1 277,19 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2021 du budget annexe Locaux commerciaux de la Ville de Saint-Germain-en-Laye qui vient de lui être présenté.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

APPROUVE le Compte Administratif 2021 du budget annexe Locaux commerciaux de la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

PRÉF. 78

04.07.22

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.